

Je tiens à insister sur le fait que le problème ne vient pas du gouvernement américain. Il s'intéresse toujours autant au projet que lorsque le premier ministre et le président l'ont annoncé, voilà un certain temps déjà.

On a même déclaré quelque chose d'analogue tout récemment. Toutefois, le gouvernement américain a jugé odieux le programme d'achats. Le tsar du pipe-line peut-il nous dire comment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pouvait à ce point se tromper et si on a soumis à sa signature un tel programme d'achats.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il n'y a rien à redire à la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je la reprendrais aujourd'hui au nom du gouvernement en disant que le gouvernement des États-Unis maintient l'engagement qu'il a pris au sujet de la mise en œuvre de ce gigantesque projet international.

Le député fait en fait allusion à un programme d'achats que la compagnie Foothills doit soumettre à l'approbation du ministre. Ce programme a été envoyé, à titre confidentiel, aux gouvernements des États-Unis et des provinces. L'objectif est évidemment de maximiser les avantages économiques pour le Canada.

Il n'est guère étonnant que les États-Unis aient exprimé des inquiétudes au sujet du programme d'achats. Le commissaire du pipe-line, qui se trouve actuellement à Washington, en discutera avec les autorités américaines. Je peux assurer au député que le programme d'achats autorisé par le ministre sera conforme à l'entente conclue avec les États-Unis et à la loi adoptée ici par le Parlement.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, il me semble que l'enthousiasme et l'optimisme du ministre ont certainement été exagérés. En fait, sa crédibilité transperce.

Les Canadiens désirent connaître tous les faits. Le ministre peut-il nous assurer qu'il fera, à la Chambre, au plus tard vendredi de cette semaine, une déclaration dans laquelle il présentera tout le scénario, tous les faits, ainsi que le pour et le contre du pipe-line afin que la population canadienne connaisse enfin toute la vérité et non plus seulement des fragments qui sont portés à son attention de temps à autre grâce à des commentaires parus dans la presse? Va-t-il nous donner l'occasion de connaître toute l'histoire?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je m'étonne que le député demande à connaître toute l'histoire et se plaigne de ne pas être au courant des faits. J'ai comparu hier soir devant le comité qui se penche sur le pipe-line du Nord. Après avoir fait une déclaration liminaire, j'ai répondu à toutes les questions que m'ont posées les membres du comité. Si le député avait été alerte et d'attaque . . .

M. Alexander: Allez-vous répondre à la question?

M. MacEachen: . . . il aurait assisté à la séance et profité de l'occasion.

Recours au Règlement—M. W. Baker

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BAKER (GRENVILLE-CARLETON)—DEMANDE DE RÉUNION DES LEADERS POUR DISCUTER DU BILL C-32

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement a trait aux travaux de la Chambre. Il porte en fait sur un projet de loi dont on a parlé aujourd'hui pendant la période des questions. A cette occasion, j'ai exposé la position de mon parti sur ce bill. Je tiens à dire au ministre qu'il conviendrait peut-être de se réunir pour s'entendre sur l'adoption du projet de loi en question. Étant donné les amendements que nous jugeons nécessaires d'y apporter, dans un but non pas destructif mais plutôt constructif, une telle concertation s'impose. Puisque la question . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, la question est venue sur le tapis à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Hier, j'ai permis au député du Yukon (M. Nielsen) de recourir au Règlement pour poser une question sur les travaux de la Chambre et plus précisément sur la motion relative au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Aujourd'hui, le député de Grenville-Carleton (M. Baker) invoque le Règlement à la fin de la période des questions afin de poser, lui aussi, une question sur les travaux de la Chambre.

Si la Chambre souhaite continuer dans cette voie et permettre aux députés de recourir au Règlement pour s'enquérir au sujet des travaux de la Chambre à l'issue de la période des questions, je m'inclinerai devant sa décision. Je crois toutefois qu'il convient de faire preuve de circonspection étant donné que le même genre de rappel au Règlement a été soulevé jeudi dernier, à l'issue de la période des questions, hier, puis aujourd'hui. Je ne tiens pas du tout à encourager la Chambre à recourir au Règlement pour poser des questions sur les travaux de la Chambre à la fin de chaque période des questions. Aussi, je tiens à faire preuve d'une grande sévérité à cet égard.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je comprends bien le point de vue de la présidence. Je pense toutefois qu'il importe que le leader du gouvernement à la Chambre et la Chambre sachent que nous comptons renforcer ce projet de loi, étant donné que cela concerne tous les députés, et que nous avons donc l'intention de présenter des amendements dans les délais prévus. Nous voulons renforcer les dispositions prohibitives de ce bill.

M. l'Orateur: Le député est certainement en train d'exposer les intentions de son parti au sujet d'une mesure. Nous nous sommes même éloignés du rappel au Règlement que l'on pose habituellement le jeudi. Je pense que entamons un débat sur un bill qui n'est même pas encore présenté. J'ignore si le député voulait poser une question lorsqu'il a invoqué le Règlement, mais si c'était son intention, qu'il ne fasse maintenant.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, il n'est pas question d'entamer un débat. Le gouvernement tente de faire croire que les partis d'opposition se désintéressent du bill C-32.